

TABLE DES MATIERES

CADRE GENERAL	2
OBSERVATIONS	2
CTA.....	2
ENGAGE	2
ALERTE	2
COS	2
REFERENCES	3
ANNEXES	3
ANNEXE 1 : PARTICIPATION AUX FRAIS POUR DECLENCHEMENT INTEMPESTIF D'UNE TELE-ALARME...	1

CADRE GENERAL

OBSERVATIONS

Les demandes de secours reçues concernant le déclenchement d'une installation de surveillance contre le vol sont à transmettre aux services de police ou de gendarmerie.

Les demandes concernant l'arrêt de sirènes sans signe extérieur de la réalité de sinistre ne sont pas de la compétence des Sapeurs-Pompiers. Conformément à l'article 184 du Code Pénal, les Sapeurs-Pompiers même en présence des services de police ou de la gendarmerie, ne peuvent pénétrer dans des locaux en l'absence de danger imminent. Toute réquisition dans ce domaine doit être considérée comme un abus de pouvoir. Ces demandes sont réorientées vers les services de police ou de gendarmerie.

Le chef de salle informe le requérant que si les Sapeurs-Pompiers interviennent pour déclenchement intempestif de téléalarme incendie, l'opération sera payante.

CTA

ENGAGE

- Les moyens prévus pour le code sinistre ou le plan ER.

ALERTE

- Services de Police ou de Gendarmerie.
- Chef de Groupe, si l'intervention est non justifiée.

COS

Il détermine à l'issue de sa reconnaissance la nécessité d'intervenir.

Si l'intervention n'est pas justifiée, une procédure de remboursement ([cf. Annexe 1](#)) devra être établie et signée par le Chef de Groupe au retour d'intervention après contact avec le Chef d'Agrès.

Il remplit la procédure de remboursement et/ou la décharge de responsabilité.

REFERENCES

- [Délibération du conseil d'administration en vigueur fixant les montants des participations financières des usagers aux interventions.](#)
- Arrêté conjoint du Préfet de l'Essonne et du Président du Conseil d'Administration n°01-2288 du 09 novembre 2001, portant règlement relatif aux opérations pouvant entraîner la participation financière des usagers.

ANNEXES

Annexe 1 : Participation aux frais pour déclenchement intempestif d'une télé-alarme

**ANNEXE 1 : PARTICIPATION AUX FRAIS POUR DECLENCHEMENT
INTEMPESTIF D'UNE TELE-ALARME**

CIS :

Intervention N° :

Code sinistre :

Date :

Heure :

Bénéficiaire des secours

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Bâtiment :

Commune :

Raison sociale de la société de télésurveillance :

- ☐ Propriétaire présent
☐ Société de télésurveillance présente sur les lieux

Type d'alarme si info :

- ☐ CO
☐ Incendie
☐ DAAF (Détecteur Automatique et Avertisseur de Fumée)
☐ Intrusion

Observations :

Grade, Prénom, NOM, signature du COS

Grade, Prénom, NOM, signature du Chef CIS